

Formalités à accomplir pour la déclaration de naissance à la Mairie des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille

Ce document vous précise les formalités à accomplir pour la déclaration de naissance de votre enfant.

La déclaration de naissance s'effectue uniquement à la Mairie des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille.
Heures d'ouverture de la Mairie des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille: du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

La déclaration de naissance de l'enfant se fait dans les trois jours au plus tard qui suivent la naissance, le jour de l'accouchement n'est pas compté dans le délai de trois jours (décret n°60-1265 du 258 novembre 1960).
Si la déclaration de naissance n'est pas faite dans le délai légal, l'Officier d'Etat civil sera obligé de refuser la déclaration et un jugement déclaratif de naissance devra être rendu par le Tribunal de Grande Instance.

Pièces à fournir à l'Officier d'Etat Civil :

- Le certificat de constatation de naissance est remis par l'hôpital (signée par la mère)
- Le livret de famille
- Pour les couples non mariés, la reconnaissance anticipée (si elle a été faite)
- La pièce d'identité des deux parents
- Pièce d'identité de la personne qui se rend à la Mairie pour faire la déclaration

Au moment de la déclaration, l'Officier d'Etat Civil vous délivrera des extraits d'acte de naissance que vous devrez remettre aux différents organismes (Sécurité Sociale, mutuelle, CAF, employeur, crèche en cas de préinscription ...) ainsi qu'un exemplaire à remettre au Bureau des Admissions de l'Hôpital Privé Marseille Beauregard.

Jour de la naissance de l'enfant	Jours possibles de déclaration de naissance (Bureau d'Etat civil de la Mairie fermé samedi après-midi et dimanche)
Enfant né le Lundi	→ Mardi-Mercredi-Jeudi
Enfant né le Mardi	→ Mercredi-Jeudi-Vendredi
Enfant né le Mercredi	→ Jeudi-Vendredi-Samedi jusqu'à 12h
Enfant né le Jeudi	→ Vendredi-Samedi jusqu'à 12h - Lundi
Enfant né le Vendredi	→ Samedi jusqu'à 12h - Lundi
Enfant né le Samedi	→ Lundi-Mardi
Enfant né le Dimanche	→ Lundi-Mardi-Mercredi

Lorsque le dernier jour dudit délai est un samedi, jour férié ou chômé, ce délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant (texte modifié par le décret n°76-944 du 15 octobre 1976)

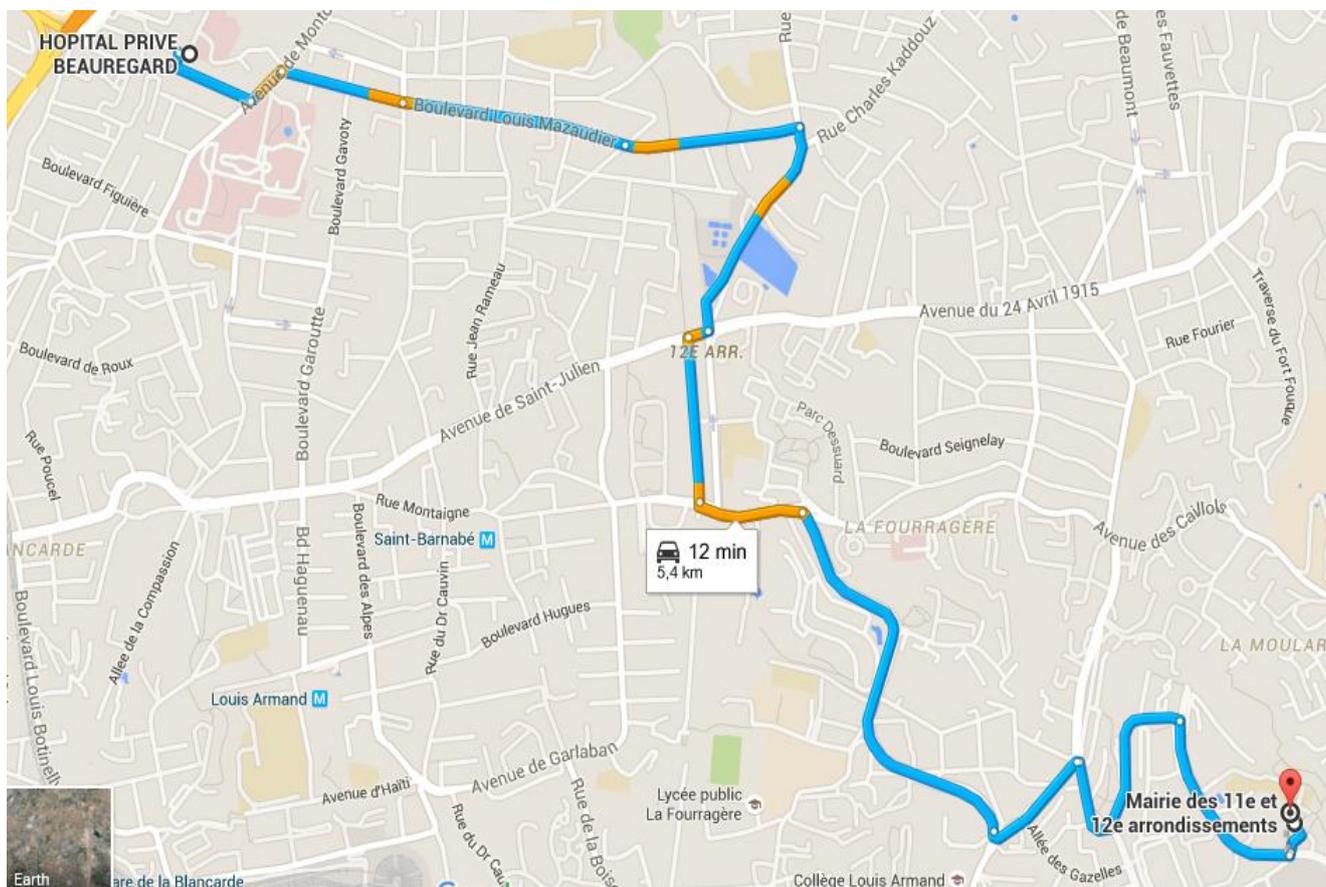
Plan accès mairie au dos →

Accès mairie du 6^{ème} secteur : 11^{ème} et 12^{ème} arrondissement

Grande bastide Cazaulx - Avenue Bouyala d'Arnaud

13012 Marseille

04 91 14 62 40



HOPITAL PRIVE BEAUREGARD

23 Rue des Linots, 13012 Marseille

- ↑ Prendre la direction sud sur Boulevard Ferdinand Négro vers Avenue de Montolivet

43 s (240 m)

- Prendre Boulevard Louis Mazaudier, Avenue des Félibres, Rue Charles Kaddouz et Avenue de la Fourragère en direction de Allée de la Grande Bastide Cazaulx

9 min (4,0 km)

- Continuer sur Allée de la Grande Bastide Cazaulx. Prendre Allée de la Bastide Basse en direction de Boulevard Bouyala d'Arnaud

3 min (1,2 km)

Mairie des 11e et 12e arrondissements

Boulevard Bouyala d'Arnaud, 13012 Marseille